

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST ANDEOL DE VALS

Séance du 20 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 13
Présents : 9
Absents : 4
Date de convocation : 14/03/2024

Etaient présents :

Mme JEANGEORGES Marie-Claire, Mme LAFFONT Juliette, Mme LEYNAUD Jourdaïne, M. DUBUIS Yann, M. GEFFROY Patrick, M. ISSERTINE William, M. MARIJON David, M. MARTARESCHE Alain, M. PETIZON Guillaume

Représentés :

Mme HALLAUER Emilie par M. DUBUIS Yann et Mme MOYON Amélie par M. PETIZON Guillaume

Etai(ent) absent(s) :

M. RODRIGUEZ Sylvain et Mme MOYERE Séverine

Etai(ent) excusé(s) :

Mme HALLAUER Emilie et Mme MOYON Amélie

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme LAFFONT Juliette

Approbation du compte rendu de la séance du 19 février 2024 : approuvé par l'ensemble du conseil

Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : tarif de location du local pour la mise en place d'un ostéopathe.

Dossiers soumis à délibération :

1 - Vote du compte de gestion 2023 et Vote du compte administratif 2023 du budget communal

Après les propos d'introduction de Monsieur le Maire, ce dernier cède la parole à Monsieur Patrick GEFFROY, 1^{er} Adjoint, qui commente les différentes recettes et dépenses de l'exercice 2023 en section de fonctionnement et d'investissement.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2023 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance conformément à l'article L.2121-du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick GEFFROY, président de séance, invite le conseil municipal à se prononcer sur le compte administratif qui est approuvé à l'unanimité.

Fonctionnement : 130 674,72 € ; Investissement : - 4 951,78 €

2 - Affectation du résultat 2023 pour le budget 2024

Lequel peut se résumer ainsi

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	130 674,72 €	
- Un déficit reporté de :	0,00 €	
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		130 674,72 €
- Un déficit d'investissement de :	78 453,14 €	
- Un déficit des restes à réaliser de :	6 726,90 €	
Soit un besoin de financement de :		4 951,78 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	130 674,72 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	120 674,72 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	10 000,00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	4 951,78 €
---	------------

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3 - Vote du Budget Primitif 2024

Le Conseil Municipal décide les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024

Investissement :

Dépenses : 341 502,96 € (*dont RAR 6 726,90 €*)
Recettes : 348 229,86 €

Fonctionnement :

Dépenses : 473 015,12 €
Recettes : 473 015,12 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4 - Vote du Taux des Taxes Communales :

A l'unanimité le Conseil décide de ne pas augmenter le taux des taxes et de conserver les anciens taux, à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,80 % ;

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,84 % ;

Taxe d'habitation : 9,34 %

5 - Création et suppression de poste d'adjoint technique territorial de 2nde classe

Suite à des avancements de grade 2 agents à temps non complet sont concernés. **Approuvé à l'unanimité.**

6 - Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2012, 2018 et 2020 pour un montant de 38,88 €

Sur proposition de la Trésorerie par courrier explicatif du 13 mars 2024. **Approuvé à l'unanimité.**

7 – Tarif de location du local pouvant accueillir une ostéopathe

Le local dessous la maison Laffont sera aménagée afin de pouvoir accueillir une à deux fois par semaine une ostéopathe, il convient de définir le prix de la location soit 25 € par jour. **Approuvé à l'unanimité.**

8 - Questions diverses :

- Inauguration le 5 avril à 17 H 30 des Jardins Familiaux par la Communauté de Communes d'Aubenas.
- Inauguration le 5 avril à 17 H des terrasses du Sandron avec l'association Bivouac.
- Le feu d'artifice pour les festivités du village sera remplacé par un spectacle de luminéols.
- Les 12 anciennes tables de la salle polyvalente seront distribuées le 30 mars aux personnes qui en ont fait la demande.
- Merci d'adresser vos prochains articles pour le petit journal avant le 31 mars 2024.

Vu Le Maire, David MARIJON